

Laborantin en chimie/Laborantine en chimie

A

**Règlement
d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage****Modification du 18 janvier 2002**

B

**Programme
d'enseignement professionnel**du 18 janvier 2002

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2002 (Modèle de formation du réseau d'entreprise : 1^{er} juillet 2001;
Modèle de formation conventionnelle: 1^{er} janvier 2002)

Le texte de ce règlement et programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne.

19 novembre 2002

Chancellerie fédérale